



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À CASABLANCA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**A LIRE ATTENTIVEMENT
AVANT LE DEPÔT DE VOTRE DOSSIER
DE BOURSE SCOLAIRE**

Madame, Monsieur,

Vous allez déposer un dossier de bourse pour votre/vos enfants.

Afin que votre demande puisse être traitée dans les meilleures conditions, veuillez prendre connaissances des éléments suivants.

Seules les familles sollicitant une bourse pour la première fois (ou si le service des bourses scolaires le juge nécessaire pour les autres dossiers renouvellements et recours) seront reçues au consulat pour un entretien.

Cette **seconde période** ouverte du 19 juin au 15 septembre 2023 concerne exclusivement les familles :

- installées dans la circonscription consulaire après le 1er conseil consulaire des bourses scolaires qui s'est tenu en mars 2023 ;
- déjà installées dans la circonscription et dont un changement de situation notable intervenu après la tenue du 1er conseil consulaire des bourses scolaires justifie désormais une demande ;
- dont les demandes ont été ajournées par l'AEFE après avis de la 1ère Commission nationale qui se tiendra en juin 2023
- dont les enfants ont échoué à l'examen du bac.

Concernant les ressources à considérer

Le service des bourses doit avoir connaissance de l'ensemble **des revenus quels que soient leur type** et leur lieu de perception : salaires, prestations sociales, prestations pôle emploi, revenus informels, pension retraites, **aides familiales et amicales**....

Une visite à domicile pourra être effectuée par le service des bourses scolaires.

Toute rentrée d'argent doit être justifiée sur le formulaire

Le dossier **complet** est à transmettre.

- **Par pli** adressée à : Consulat général de France à Casablanca, Service des Bourses, Rue du Prince Moulay Abdallah, 20000 Casablanca.
- **En le déposant à l'accueil du consulat** : Rue du Prince Moulay Abdallah, 20000 Casablanca (sous pli fermé à l'attention du service des bourses scolaires)

Rappel.

En l'absence de présentation d'un dossier complet, le conseil consulaire des bourses prononcera le rejet de votre demande.

Vous pouvez joindre le service des bourses au 05 22 48 93 41 et 05 22 48 93 32
Par mail à : bourses.casablanca-cslt@diplomatie.gouv.fr